

modestie, il entra avec courage dans les intentions du Pape Clément VII, et travailla, de toutes ses forces, au rétablissement de la discipline.

Il était provincial quand l'évêque de Vannes fit connaître ses intentions. Le prélat et le moine se comprirent : cependant le P. Philippe hésitait, parce qu'il n'y avait point de maison disposée pour recevoir les religieux, et il ne voulait pas qu'ils fussent mêlés aux séculiers. Madame du Rohello, femme d'un grand mérite et d'une piété remarquable, trancha la difficulté, en mettant à leur disposition son château du Quenven, que l'on voit encore à une petite distance du village.

Le P. Séraphin y habita avec deux autres Pères et un frère lai du couvent d'Hennebont, qui parlait la langue bretonne. Le zèle ardent de cette première colonie du Carmel, entretint la première ferveur de la dévotion, en tendant l'établissement de la communauté et l'érection la chapelle.

Enfin le contrat de fondation fut passé, à Vannes, le 21 décembre 1627 ; un mois après, M. Cadio de Kerloguen donna par acte le fonds du couvent, et la prise de possession eut lieu le 8 février 1628. Par lettres patentes, écrites au camp de la Rochelle, le 8 juillet de la même année, Louis XIII confirma ces actes, auxquels le chapitre de Vannes donna son approbation, quelques mois plus tard, grâce à l'intervention de François de Cossé, duc de Brissac, lieutenant général du roi en Bretagne, et de Christophe Fouquet, procureur général au Parlement.

Quand tout fut réglé, les religieux commencèrent à s'acquitter de leur sainte mission ; durs pour eux-mêmes, charitables pour les autres, ils prêchaient, ils administraient